

## droit de préemption et autorisation de division

Par estanyot, le 16/03/2010 à 19:30

Bonjour

je possède un terrain que je voudrais agrandir en achetant un bout de la parcelle du voisin. Celui-ci est d'accord et nous avons d'ailleurs passé un compromis de vente. Nous avons fait intervenir un géomètre pour matérialiser cette séparation. Une nouvelle parcelle a ainsi été créée officiellement et enregistrée au cadastre. La mairie désire acquérir le reste de la parcelle. Mais étant en désaccord avec mon voisin au niveau du prix, elle refuse l'autorisation de division pour exercer une pression sur lui. Les 2 dossiers étant séparés la mairie a-t-elle le droit de s'opposer à une division pourtant effective